



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Stéphane LEFEVRE, Maire de la Commune de COURTENAY (Isère),  
certifie que :

- l’arrêté préfectoral du 30 Janvier 2023 portant ouverture d’une enquête publique :

« Projet de centrale photovoltaïque au sol la commune de Courtenay (Isère) »

Ainsi que,

- l’avis d’enquête publique :

« Enquête Publique préalable à la délivrance d’un permis de construire demandé par la société VALECO pour la construction d’une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Courtenay et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Courtenay »

ont été affichée en mairie pendant une durée de 15 jours minimum  
soit du 10 Février 2023 au 27 Février 2023.

Fait à Courtenay,  
Le 27 Février 2023

Le Maire,  
Stéphane LEFEVRE

